

Prêts de secours

pour les propriétaires et les locataires

Avantages d'un prêt en cas de catastrophe



- Taux d'intérêt bas et fixe avec des durées allant jusqu'à 30 ans
- Pas de paiement automatique et pas d'intérêt pendant 12 mois à compter de la date du premier versement.
- Demande avant le règlement de l'assurance
- Sans garantie jusqu'à 14 000 \$
- Prêt maximum de 500 000 \$ pour couvrir les dommages causés à la résidence principale du propriétaire
- Prêt maximum de 100 000 \$ pour le contenu et les biens personnels (y compris les véhicules)
- Fonds disponibles pour des mesures d'atténuation afin de reconstruire en mieux et de manière plus résiliente

Exigences pour demander un prêt en cas de catastrophe :



- Téléphone portable et coordonnées de tous les candidats
- Numéro de sécurité sociale de tous les demandeurs
- Informations financières (revenus, soldes des comptes, dépenses mensuelles, etc.)
- Informations sur votre acte de propriété ou votre bail
- Informations sur l'assurance, le cas échéant



Trois façons de faire votre demande

- Scannez le code QR
- Visitez le site sba.gov/disaster
Appelez le (800) 659-2955 pour localiser un Centre de récupération



Vous avez des questions ? Contactez le (800) 659-2955
(composez le 7-1-1 pour accéder aux services de relais de télécommunications)